

Marie Moret à monsieur Chastanier, 23 août 1897

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation4 p. (345r, 346v, 347r, 348r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 23 août 1897,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46829>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

Description

RésuméRetourne à Chastanier les épreuves des « Documents pour une biographie complète de Jean-Baptiste André Godin » et lui fait part de ses observations. Les caractères typographiques sont trop fins ; les lecteurs trouvaient déjà que les

caractères utilisés par l'imprimerie Laporte étaient difficiles à lire ; demande à changer la taille des caractères pour ce numéro ou le prochain. Demande que les épreuves soient mises en page pour pouvoir contrôler la pagination et compléter les « bouts de page » si besoin. Rappelle à Chastanier qu'il doit lui envoyer l'ensemble des épreuves et des manuscrits et envoyer à Pascaly uniquement l'épreuve de son article « Le congrès des accidents du travail ». Marie Moret poursuit la lettre après réception du courrier de Chastanier datée du 21 août 1897. Elle ne peut accepter pour la suite du numéro des caractères encore plus fins que ceux des deux premiers articles ; chaque numéro est composé avec les mêmes caractères, seul l'interlignage change pour les deux premiers articles. Ajoute à son envoi l'épreuve corrigée de l'article de Pascaly et signale à Chastanier que les corrections de Pascaly priment sur les siennes en cas de désaccord.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées

- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)
- [Roger et Laporte](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023
